



Département fédéral de justice et police  
Madame Karin Keller-Suter  
Conseillère fédérale  
Bundesgasse 1  
3001 Berne

Références C-39906 / CV  
Date - 4 DEC. 2019

**Procédure de consultation**

**Reprise et mise en œuvre des bases légales pour l'établissement de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans les domaines des frontières, de la migration et de la police (règlements [UE] 2019/817 et [UE] 2019/818) (développement de l'acquis de Schengen)**

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée.

Les règlements proposés permettront d'améliorer l'échange d'informations et participeront au maintien de la sécurité en Suisse.

Nous prenons note que les coûts des adaptations techniques nécessaires seront à la charge de l'Administration fédérale des douanes.

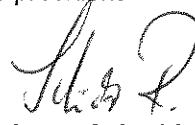
Pour le Valais, les contrôles aux frontières extérieures de Schengen se déroulent à l'aéroport de Sion uniquement.

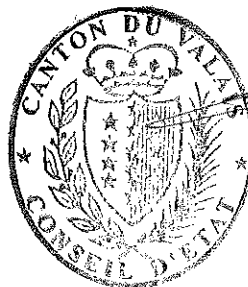
Les charges de travail supplémentaires devraient être compensées par les avantages de l'interopérabilité des systèmes d'information.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

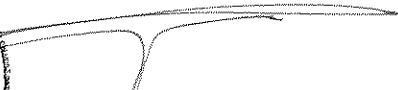
Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
**Roberto Schmidt**



Le chancelier

  
**Philipp Spörri**